

RÉUNION DU BUREAU

25 JUIN 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin, les Membres du Bureau de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 15 juin 2018 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17 heures 04 sous la présidence de Monsieur Frédéric SANCHEZ.

Monsieur David LAMIRAY est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Etaients présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen) à partir de 17 heures 42, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville) à partir de 17 heures 23, M. CORMAND (Canteleu), Mme DEL SOLE (Yainville), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme KLEIN (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), M. MARUT (Grand-Quevilly) à partir de 17 heures 08, M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf) à partir de 17 h 07, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. RANDON (Petit-Couronne), M. ROBERT (Rouen) à partir de 17 heures 42, M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville).

Etaients représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme BOULANGER (Canteleu) par Mme TOCQUEVILLE, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. BONNATERRE, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GRELAUD (Bonsecours) par Mme PIGNAT, Mme GUILLOTIN (Elbeuf) par M. SANCHEZ, M. OVIDE (Cléon) par M. MERABET à partir de 17 h 07, Mme RAMBAUD (Rouen) par M. ROBERT à partir de 17 heures 42, Mme ROUX (Rouen) par Mme GUGUIN.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels – Musées - Convention-cadre de partenariat à intervenir avec la Cinémathèque française : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0239- Réf. 2787)**

Les termes de la convention-cadre de partenariat à intervenir avec la Cinémathèque française permettant la circulation mutuelle des collections, la contribution à des expositions temporaires ainsi que, le cas échéant, la coproduction ou l'itinérance d'expositions sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements sportifs - Palais des Sports (Kindarena) - Programmation du second semestre 2018 - Versement de subventions : autorisation - Conventions à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0240- Réf. 2691)**

La mise en œuvre des événements sportifs proposés dans le cadre de la programmation du Kindarena du second semestre 2018 est validée.

Le versement des subventions aux organismes suivants est autorisé dans la limite des montants maximum mentionnés dans le tableau de programmation, pour un montant de 136 600 €, à savoir :

- Open de tennis de Rouen : subvention maximum de 40 000 €,
- Les RDV Sports de la Métropole cours de Zumba : subvention maximum de 13 600 €,
- Cours de self-défense : subvention maximum de 5 000 €,
- Festival des Arts Martiaux : subvention maximum de 23 000 €
- Championnat de France de judo 1ère division individuels senior 2018 : subvention maximum de 45 000 €,
- Rouen Normandie Sup Cup : subvention maximum de 10 000 €.

Le Président est habilité à signer les conventions liées à la mise en œuvre des événements inscrits au titre du second semestre 2018.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Commune de Rouen - Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail - Demande modificative de la liste des dimanches : avis (Délibération n° B2018_0241- Réf. 2756)**

Un avis favorable est émis à la demande modificative de dérogation au repos dominical de la commune de Rouen pour l'ouverture de ses commerces de vente au détail pour l'année 2018. Il en résulte que le dimanche 2 décembre se substitue au dimanche 30 décembre 2018 et il est acté les 8 dimanches suivants : 14 janvier, 3 juin, 1^{er} juillet, 9 septembre et 2, 9, 16 et 23 décembre 2018.

Adoptée (vote contre : 5 voix).

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Mov'eo - Organisation de la manifestation Normandie Automobile et Aéronautique Symposium - Versement d'une subvention : autorisation (Délibération n° B2018_0242- Réf. 2757)**

Une subvention de 7 500 € est accordée à Mov'eo pour l'organisation de l'événement Normandie Automobile et Aéronautique Symposium qui aura lieu le 13 septembre 2018 sur le Technopôle du Madrillet. Le budget prévisionnel est de 44 000 €.

La subvention sera versée à hauteur des dépenses réalisées, le montant de la subvention attribuée étant un plafond maximum, sur production du bilan financier et du rapport de la manifestation.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Programme d'aménagement de la Métropole - Soutien aux activités économiques dans le centre-ville de Rouen - Renforcement d'un temps fort commercial - Braderie de Printemps 2018 - Versement d'une subvention à l'Office du Commerce et de l'Artisanat Rouennais (OCAR) : autorisation (Délibération n° B2018_0243- Réf. 2755)**

Une subvention de 32 950 € est allouée à l'Office du Commerce et de l'Artisanat Rouennais pour soutenir le temps fort commercial « Braderie de Printemps » édition 2018.

Les termes de la convention financière à intervenir sont approuvées et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Aide à l'investissement d'entreprises - Dynamique immobilier - Attribution d'une subvention au crédit bailleur CMCIC-LEASE au bénéfice de la SAS SNEIC par l'intermédiaire de la SCI CHAT PERCHE - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0244- Réf. 2763)**

Une subvention d'un montant de 64 952 € est allouée, au titre du dispositif Dynamique Immobilier, au crédit-bailleur CMCIC-LEASE au bénéfice de la SAS SNEIC, par l'intermédiaire de la SCI CHAT PERCHE, soit un taux de financement d'environ 3,39 % pour un investissement immobilier éligible évalué à 1 916 000 €. Les dépenses de l'assiette subventionnable sont prises en compte à compter du 20 novembre 2017.

Les termes de la convention d'aide au titre du dispositif Dynamique Immobilier sont approuvés et le Président est habilité à signer d'une part, cette convention quadripartite et d'autre part, la convention de partenariat avec la Région Normandie, en cours de négociation, en complément de l'aide versée par la Métropole, conformément aux termes du dispositif Dynamique Immobilier.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Aide à l'investissement d'entreprises - Dynamique Immobilier - Attribution d'une subvention au bénéfice de la SAS LECOINTE TRAITEUR par l'intermédiaire de la SCI LE CLOS DE LA VAUPALIERE - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0245- Réf. 2761)**

Une subvention d'un montant de 49 500 € est allouée, au titre du dispositif Dynamique Immobilier, au bénéfice de la SAS LECOINTE TRAITEUR, par l'intermédiaire de la SCI LE CLOS DE LA VAUPALIERE, soit un taux de financement d'environ 5 % pour un investissement immobilier éligible évalué à 990 000 €. Les dépenses de l'assiette subventionnable sont prises en compte à compter du 27 février 2018.

Les termes de la convention d'aide au titre du dispositif Dynamique Immobilier sont approuvés et le Président est habilité à signer d'une part, cette convention tripartite et d'autre part, la convention de partenariat avec la Région Normandie, en cours de négociation, en complément de l'aide versée par la Métropole, conformément aux termes du dispositif Dynamique Immobilier.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Soutien à la création de plates-formes technologiques - UniLaSalle : Chaire industrielle AMBIOS - Création du Centre AgroRTech : phase 2 du programme d'acquisition - Versement d'une subvention en investissement : autorisation - Convention de partenariat à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0246- Réf. 2758)**

Une subvention d'investissement d'un montant de 312 000 € est accordée à l'institut polytechnique UniLaSalle pour le projet de chaire AMBIOS portant sur la phase 2 d'acquisition d'équipements au titre des aides à la création de plateformes technologiques.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'institut polytechnique UniLaSalle sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAE La Sablonnière-Cotoni - Résorption de friches - Avenant n° 1 à la convention intervenue avec l'EPF de Normandie : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0247- Réf. 2957)**

Conformément aux dispositions de la nouvelle convention Région/EPF Normandie en date du 12 avril 2017, l'avenant n°1 à la convention d'intervention conclue avec l'Établissement Public Foncier (EPF) de Normandie concernant la friche Sablonnière à Oissel (Zone d'activités économiques Seine Sud) portant sur les clés de financement, est approuvé et le Président est habilité à le signer.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - Cité des Métiers de Normandie - Versement d'une contribution statutaire - Convention à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0248- Réf. 2516)

Les termes de la convention à intervenir avec le GIP Cité des Métiers sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Le versement d'une contribution statutaire de 36 000 € en 2018 au GIP Cité des Métiers est autorisé dans les conditions fixées par convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Lutte contre les discriminations - Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) action 2016 - Avenant n° 2 à intervenir avec l'association TINN TINN DÉ : autorisation de signature - Versement d'une subvention : autorisation** (Délibération n° B2018_0249- Réf. 3010)

L'avenant n° 2 à la convention conclue avec l'association Tinn Tinn Dé dans le cadre du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations est approuvé permettant ainsi de proroger la convention initiale pour une durée d'une année.

Le Président est habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Dispositif d'aides au développement de l'hébergement touristique - Versement d'une aide à Monsieur Jérôme GROUT : autorisation - Convention à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0250- Réf. 2748)

Une aide de 6 000 € est attribuée à Monsieur Jérôme GROUT dans le cadre du dispositif d'aide à la création d'hébergement touristique.

Les termes de la convention correspondante à intervenir avec Monsieur Jérôme GROUT sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Bases de loisirs Base de loisirs de Bédanne - Commune de Tourville-la-Rivière - Convention à intervenir avec le SDIS 76 : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0251- Réf. 2788)

La convention avec le SDIS 76, relative à la surveillance des baignades et des activités nautiques sur la base de loisirs de Bédanne à Tourville-la-Rivière, est approuvée et le Président est habilité à la signer.

La prestation est fixée à 21 920,88 €.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Programme Local de l'Habitat - Commune de Maromme - Réhabilitation thermique de 179 logements sociaux - Résidence la Clérette, 1, 3, 5 et 7 rue de la Clérette - Versement d'une aide financière à Habitat 76 : autorisation (Délibération n° B2018_0252- Réf. 2823)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à Habitat 76 pour la réhabilitation thermique de 179 logements locatifs sociaux, Résidence la Clérette, 1, 3, 5 et 7 rue de la Clérette à Maromme, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du PLH en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Copropriété Robespierre - Convention à intervenir entre l'EPF de Normandie, la commune et la Métropole : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0253- Réf. 2992)**

Le projet de convention relatif à l'acquisition de l'immeuble Sorano à Saint-Etienne-du-Rouvray, à intervenir avec la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et l'Etablissement Public Foncier de Normandie est approuvé.

Le Président est habilité à signer cette convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Charte partenariale de relogement des ménages concernés par des démolitions de logements à intervenir avec les partenaires : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0254- Réf. 2391)**

La charte de relogement est approuvée et le Président est autorisé à la signer ainsi que tous les documents à intervenir pour sa mise en œuvre.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Risques majeurs industriels et environnementaux- Avis sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Zone Industriale-Portuaire de Petit-Couronne (Délibération n° B2018_0255- Réf. 3110)**

Un avis favorable est émis sur le projet de plan avec les observations proposées concernant le dispositif d'accompagnement des riverains en matière d'habitat, la mise en œuvre de la signalétique d'information de danger et la signalisation, la circulation au sein et aux abords du périmètre, l'intégration dans le PLUi, et les dispositifs relatifs à la vulnérabilité des infrastructures,

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Aménagement et grands projets – Nouvelle gare - Etude « AMO pour la programmation pluriannuelle des aménagements des espaces publics et de nature quartier nouvelle gare rive gauche de Rouen » - Convention de partenariat et de financement à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0256- Réf. 2834)**

Les termes de la convention de partenariat de financement relative à l'étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la programmation pluriannuelle des aménagements des espaces publics et de nature du quartier nouvelle gare rive gauche à intervenir avec la ville de Rouen sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

L'enveloppe allouée à cette mission s'élève à 100 000 €HT répartie comme suit : 16 % à la charge de la Ville de Rouen dans la limite de 16 000 € et le solde à la charge de la Métropole.

Le Président est habilité à solliciter la subvention de la ville de Rouen et de signer tous les actes nécessaires à sa réalisation.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Parc-relais du Mont-Riboudet / Kindarena - Marché avec la SPL Rouen Normandie Stationnement - Avenant n° 2 à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0257- Réf. 2871)**

Le Président est habilité à signer l'avenant n° 2 au marché de gestion du parking-relais du Mont-Riboudet/Kindarena.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Maromme - Aménagement de la rue des Martyrs de la Résistance (ancienne RD 6015) et du carrefour de la Valette - Convention financière à intervenir avec la commune de Maromme : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0258- Réf. 2801)**

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Maromme, pour l'aménagement de la rue des Martyrs de la Résistance (ancienne RD 6015) et du carrefour de la Valette fixant la participation communale à 319 982,31 €TTC (soit 16,18 % du montant total HT de l'opération) et révisable en fonction des dépenses réelles à l'issue des travaux sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant. Le montant total des travaux est estimé à 1 977 055,42 €HT, soit 2 372 466,50 €TTC.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune d'Oissel - Travaux d'effacement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public - Avenue des Marronniers - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0259- Réf. 2930)**

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune d'Oissel dans le cadre de la réalisation des travaux d'effacement des réseaux basse tension et de télécommunication et de la rénovation de l'éclairage public de l'avenue des Marronniers ont été approuvés. Cette convention fixe le fonds de concours qui sera versé par la commune d'Oissel pour ces travaux à hauteur de 22 500 € et dont le montant total est estimé à 45 000 €HT soit 54 000 €TTC.

Le Président est habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune d'Oissel - Travaux d'effacement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public - rue de Turgis - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0260- Réf. 3102)**

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune d'Oissel dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux aériens situés rue de Turgis ont été approuvés. Cette convention fixe le fonds de concours qui sera versé par la commune d'Oissel pour ces travaux à hauteur de 4 917 € et dont le montant total est estimé à 11 800 €TTC.

Le Président est habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Petit-Quevilly - Rénovation des espaces publics adjacents à l'opération Petit-Quevilly Village - Avenant n° 1 à la convention financière à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0261- Réf. 2783)**

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention financière à intervenir avec la commune de Petit-Quevilly, fixant le nouveau plan de financement de l'opération « Petit-Quevilly Village » sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Le montant des travaux reste inchangé soit 3 120 000,00 €TTC mais l'avenant intègre les recalages de la participation financière de la commune de Petit-Quevilly ainsi que les nouvelles modalités de versement de cette participation pour la réalisation des travaux de rénovation des espaces publics adjacents à l'opération Petit-Quevilly Village.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Travaux d'effacement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0262- Réf. 2589)**

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray fixant sa participation à 125 000 € pour les travaux d'effacement des réseaux basse tension et de télécommunication ainsi que la rénovation de l'éclairage public de la rue de la Paris, entre la rue Valette et la rue Marquette, sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Pour l'année 2018, le montant des travaux est estimé à 250 000 €HT soit 300 000 €TTC.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Arc Nord Sud - Projet d'amélioration de la ligne F1 Nord - Dissimulation de réseaux dans le cadre de la création d'une piste cyclable route de Neufchâtel - Convention à intervenir avec ORANGE : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0263- Réf. 2849)**

Les termes de la convention relative aux travaux de modification des équipements de communications électroniques appartenant à Orange consécutifs à la réalisation d'une opération de dissimulation route de Neufchâtel à Bois-Guillaume sont approuvés et le Président est habilité à signer la convention à intervenir avec Orange.

Les termes du devis dont les montants sont dus par la Métropole à Orange sont approuvés. Le coût des travaux, à prix ferme et définitif est fixé 5 500 €.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - Matériel roulant - Marché de prestation de service de recherche et développement en vue de la réalisation d'un démonstrateur technologique à air comprimé à intervenir avec Anthos Air Power Normandie (AAPN) : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0264- Réf. 3008)**

Le Président est habilité à signer le marché de prestations de services de recherche et développement en vue de la réalisation d'un démonstrateur technologique à air comprimé à intervenir avec Anthos Air Power Normandie.

Le coût global du marché, estimé à 350 000 €TTC sera pris en charge selon la répartition suivante :

- Anthos Air Power Normandie : 300 000 €TTC

- Métropole : 50 000 €TTC et prêt d'un véhicule de marque Renault, modèle Master.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Assainissement - Prestation de services de recherche et développement - Marchés à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0265- Réf. 3112)

Le Président est habilité à signer le contrat à intervenir avec le CEREMA et à signer tous documents s’y rapportant et nécessaires à son exécution.

Le montant global du marché est de 45 000,00 €HT réparti de la façon suivante :

- CEREMA (40%) soit 18 000,00 €HT,
- Métropole (60%) soit 27 000,00 €HT.

Le Président est autorisé à solliciter auprès du Département de Seine-Maritime, de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie, de l’État et de tout autre organisme, les subventions auxquelles la Métropole pourrait prétendre.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Révision de la Déclaration d’Utilité Publique source de Carville : autorisation - Sollicitation d’aides financières : autorisation** (Délibération n° B2018_0266- Réf. 2773)

Le Président est habilité à solliciter d’une part, Madame la Préfète pour la révision de la Déclaration d’Utilité Publique (DUP) de la ressource en eau de Carville et d’autre part, les aides financières de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie pour les dépenses inhérentes à cette opération.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Prévention des inondations sur le bassin versant du Val des Noyers - Convention à intervenir avec la CACVS : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0267- Réf. 2883)

Les dispositions de la convention de gestion du bassin versant du Val des Noyers à intervenir avec la Communauté d’Agglomération Caux Vallée de Seine (CACVS) sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Protection des captages de Moulineaux - Convention à intervenir avec le SERPN : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0268- Réf. 2881)

La poursuite de la mise en œuvre du programme opérationnel et d'animation pour la protection des ressources en eau de Moulineaux, des Ecameaux et du Nouveau Monde est approuvée. Le coût de la mise en œuvre du programme d'actions est estimé à 360 650 €HT et serait financé à parts égales par la Métropole et le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (SERPN), déduction faite des subventions obtenues. Dans ces conditions, la participation financière de la Métropole serait de l'ordre de 58 280 €.

Les dispositions de la convention de partenariat à intervenir avec le SERPN sont approuvées et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Fonds de Solidarité Logement - Contribution financière de la Métropole pour l'année 2018 - Convention à intervenir avec le Département : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0269- Réf. 2796)**

Les termes de la convention à intervenir avec le Département, portant sur un abondement au Fonds de Solidarité Logement (FLS) d'un montant de 150 000 € (105 000 € au titre de la part Eau et 45 000 € au titre de la part Assainissement) sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Achat d'infrastructures sous-fluviales - Convention à intervenir avec la Régie Haut Débit autonome : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0270- Réf. 2854)**

La convention relative à l'achat d'infrastructures fluviales par la Régie Haut Débit pour un montant de 150 000 €HT soit 180 000 €TTC (taux de TVA applicable 20%) est approuvée et le Président est habilité à la signer.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan Local d'Education à l'Environnement - Charte Agricole de Territoire - Actions en faveur du changement de comportements alimentaires des citoyens - Convention de partenariat pluriannuel 2018-2020 à intervenir avec le Réseau des AMAP de Haute-Normandie : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0271- Réf. 2804)**

L'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € au Réseau des AMAP de Haute-Normandie, pour la période 2018-2020, est autorisée pour la mise en œuvre d'actions de structuration de l'offre alimentaire en circuits courts et de sensibilisation des publics.

Le budget des actions proposées est estimé à 52 901,33 €. La participation financière de la Métropole est de 10 000 € par an, sur 3 ans, soit au total 30 000 € (soit 56,71 % du montant global des dépenses prévisionnelles).

Les termes de la convention définissant les modalités de mise en œuvre du programme d'actions du

Réseau des AMAP de Haute-Normandie et les modalités de versement de la subvention sont approuvés. Le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan Local d'Education à l'Environnement, PCAET et COP21 - Convention de partenariat à intervenir avec la MJC d'Elbeuf - Versement d'une subvention pour l'année 2018 : autorisation (Délibération n° B2018_0272- Réf. 2827)**

Une subvention de 15 000 € est attribuée à la MJC d'Elbeuf pour la réalisation de son programme d'actions en deux axes, pour l'année 2018 :

- Sensibilisation de la population locale, accompagnement d'un groupe de jeunes, relais de l'Atelier COP21 : soutien financier de la Métropole d'un montant de 12 500 € pour un budget prévisionnel estimé à 28 860 €,

- Les journées du Développement Durable 2018, labellisées COP21 en 2018 : soutien financier de la Métropole d'un montant de 2 500 € pour un budget définitif arrêté à 28 150 €.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la MJC d'Elbeuf sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan Local d'Education à l'Environnement/COP21 - Projet " Les chorales chantent pour le climat " - Contrat de conception d'une œuvre et de cession de son droit d'exploitation : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0273- Réf. 2842)**

Les termes du contrat de conception d'une œuvre autour des enjeux du climat et de la COP21 et de cession de ses droits d'exploitation avec la compagnie Zameliboum sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit contrat.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan Local d'Education à l'Environnement - Prévention des déchets - Festival Récup'Art - Versement d'une subvention au Collectif Normand des ressourceries et des acteurs du réemploi : autorisation (Délibération n° B2018_0274- Réf. 2826)**

Une subvention de 10 000 € est attribuée pour l'organisation de la 1ère édition du Festival Récup'Art, sous réserve d'obtenir le bilan financier de la manifestation ainsi qu'un compte rendu qualitatif et quantitatif faisant apparaître notamment le nombre de visiteurs, la participation du public aux animations et ateliers organisés par les différents acteurs ainsi que les retombées médiatiques de l'événement et toute autre information utile.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 110 250 € auquel s'ajoute la valorisation des contributions en nature et la valorisation du bénévolat (50 personnes sur 3 jours pour un montant de

76 581 €).

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Soutien à la tenue du Congrès national d'apiculture - Convention à intervenir avec le Syndicat National d'Apiculture : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0275- Réf. 2752)

L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7 500 € au Syndicat National d'Apiculture pour l'organisation d'un congrès international sur l'apiculture est autorisée.

Les termes de la convention définissant les modalités de versement de la subvention sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Charte Agricole de territoire - Projet Alimentaire Territorial - Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des communes pour augmenter leur approvisionnement en produits locaux dans leurs restaurants collectifs - Convention de partenariat pour la période 2018-2021 à intervenir avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, les Défis Ruraux et l'Association Bio Normandie : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0276- Réf. 2831)

Le soutien de la Métropole pour l'approvisionnement des communes en produits locaux dans leur restauration collective est approuvé à hauteur de 50 000 € par an, entre 2018 et 2020.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la Chambre Régionale d'agriculture de Normandie, les Défis Ruraux et l'Association Bio Normandie pour la période 2018-2021 sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Charte Forestière de Territoire - Biodiversité - Partenariat avec le Groupe Mammalogique Normand pour la mise en œuvre d'actions en faveur des mammifères sauvages : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0277- Réf. 2809)

L'attribution d'une subvention d'un montant de 1 400 € au Groupe Mammalogique Normand (GMN) pour l'année 2018 pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration des connaissances et de sensibilisation en faveur des mammifères sur le territoire de la Métropole.

Les termes de la convention définissant les modalités de mise en œuvre du programme d'actions du GMN et les modalités de versement de la subvention sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Programme MARES - Convention de partenariat à intervenir avec l'Université de Rouen pour l'année 2018/2019 : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0278- Réf. 2806)

Une subvention d'un montant maximum de 10 500 € net de taxes est accordée à l'Université de Rouen au titre du suivi d'un réseau permanent de mares sur le territoire de la Métropole pour l'année scolaire 2018/2019, soit 65,60 % de taux de subvention.

Les termes de la convention à intervenir avec l'Université de Rouen sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Lutte contre la pollution de l'air - Association ATMO Normandie - Convention pluriannuelle d'objectifs - Avenant n° 3 à la convention : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0279- Réf. 2848)

Les termes de l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit avenant.

Une subvention annuelle est allouée à ATMO Normandie à hauteur de 103 886 € pour l'exercice 2018.

Adoptée. (Madame Danielle PIGNAT et Monsieur Cyrille MOREAU, élus intéressés, n'ont pas pris part au vote).

*** Services publics aux usagers - Environnement - Lutte contre la pollution de l'air - Expérimentation de micro-capteurs - Convention de partenariat à intervenir avec ATMO Normandie et CITEOS : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0280- Réf. 2570)

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec CITEOS et ATMO Normandie dans le cadre d'une expérimentation qui permettrait d'améliorer la surveillance de la qualité de l'air à l'aide des nouvelles technologies émergentes, sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée (Madame Danielle PIGNAT et Monsieur Cyrille MOREAU, élus intéressés, n'ont pas pris part au vote).

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan climat énergie Convention d'application annuelle 2018 à intervenir avec le World Wild Found (WWF) : autorisation de signature - Avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat 2017-2020 pour la territorialisation de l'application WAG à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0281- Réf. 2587)

Les termes de la convention d'application annuelle du partenariat 2017-2020 avec le WWF France (World Wild Found) dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial de la

Métropole sont approuvés au titre de l'année 2018 et le Président est habilité à signer ladite convention d'application annuelle 2018.

Le montant de la subvention de 70 000 €HT allouée à WWF France au titre de la convention d'application annuelle du partenariat 2017-2020, est approuvé au titre de l'année 2018.

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat 2017-2020 avec WWF France portant sur la territorialisation à l'échelle de la Métropole de l'application WAG développée par WWF France sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit avenant n° 1.

Le montant de la participation financière de la Métropole allouée à WWF France à hauteur de 70 000 €HT sur deux ans, dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention cadre de partenariat 2017-2020 avec WWF est approuvé.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan climat énergie COP21 - Groupe de travail "GIEC local" - Convention de partenariat à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0282- Réf. 2585)**

Les termes de la convention de partenariat relatif à la constitution d'un groupe de travail appelé « GIEC Local » sont approuvés et le Président ou son représentant est habilité à signer ladite convention. Il sera porté à la signature des membres du GIEC local, ledit document.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Transition énergétique - Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) - Conventions d'adhésion annexées à la convention-cadre de partenariat à intervenir avec la société Économie d'Énergie : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0283- Réf. 2778)**

Dans le cadre de la valorisation des CEE, de nouveaux modèles d'actes de partenariat entre les bénéficiaires et la société Economie D'Énergie (EDE) sont approuvés.

Ces nouveaux modèles se substituent aux modèles de conventions tripartites d'adhésion annexés à la convention-cadre de partenariat approuvée le Conseil en date du 18 décembre 2017.

Le modèle d'accord de regroupement est approuvé.

Le Président est habilité à signer l'acte de partenariat avec EDE, en tant que bénéficiaire, ainsi que l'accord de regroupement.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Extension de la valorisation des vélos dans les déchetteries d'Anville-Ambourville, du Trait, de Saint-Etienne-du-Rouvray, de**

Petit-Quevilly et de Sotteville-lès-Rouen - Avenant n° 1 à la convention de partenariat à intervenir avec l'Association Guidoline : autorisation de signature
(Délibération n° B2018_0284- Réf. 2872)

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention à intervenir avec l'Association Guidoline ayant pour objet d'étendre la collecte des vélos aux déchetteries d'Anneville-Ambourville, du Trait, de Saint-Etienne-du-Rouvray, de Petit-Quevilly et de Sotteville-lès-Rouen sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie Publique de l'énergie calorifique - Révision du règlement intérieur : approbation**
(Délibération n° B2018_0285- Réf. 2841)

Le modèle unique de police d'abonnement annexé au règlement de service de la Régie Publique de l'énergie calorifique est approuvé. La durée des abonnements est fixé à 20 ans.
La révision n°1 du règlement intérieur est approuvée.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - FSIC - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Roncherolles-sur-le-Vivier, Sotteville-sous-le-Val, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Oissel-sur-Seine, Déville-lès-Rouen, Caudebec-lès-Elbeuf, Grand-Couronne, Elbeuf-sur-Seine, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Tourville-la-Rivière : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0286- Réf. 2903)

Les Fonds de Soutien aux Investissements Communaux sont attribués, pour un montant total de 947 195,65 €, selon les modalités définies dans les conventions financières aux communes suivantes :

- Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier

Projet : Sécurisation d'une installation sportive. Attribution de la somme de 4 693,20 €.

- Commune de Sotteville-sous-le-Val

Projet n°1 : Aménagement du parc des Saules. Attribution de la somme de 7 712,16 €.

Projet n° 2 : Installation de jeux pour enfants à l'école Hergé. Attribution de la somme de 4 595,71 €.

Projet n° 3 : Mise aux normes des installations électriques de l'église. Attribution de la somme de 3 852,67 €.

- Commune de Saint-Pierre-de-Manneville

Projet n°1 : Travaux à l'école maternelle. Attribution de la somme de 2 312,40 €.

Projet n°2 : Mise en conformité des vestiaires du stade de football. Attribution de la somme de 4 660,20 €.

- Commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis - Projet : Toiture de la salle polyvalente. Attribution de la somme de 4 294,20 €.

- Commune d'Oissel-sur-Seine

Projet n° 1: Travaux complémentaires à l'Auditorium. Attribution de la somme de 196 610,74 €

Projet n° 2 : Travaux au Groupe scolaire Pasteur. Attribution de la somme de 93 351,74 €.

- Commune de Déville-lès-Rouen

Projet n° 1 : Réhabilitation de l'école Andersen. Attribution de la somme de 92 782,63 €.

Projet n° 2 : Programme pluriannuel d'investissement des « Aires de jeux ». Attribution de la somme de 6 529,67 €.

Projet n° 3 : Aménagement de la « ZAC des rives de la Clairette ». Attribution de la somme de 324 805,75 €.

- Commune de Caudebec-lès-Elbeuf

Projet : Rénovation de la façade de l'école Prével. Attribution de la somme de 7 201,00 €.

- Commune de Grand-Couronne

Projet : Rénovation énergétique dans les bâtiments communaux. Attribution de la somme de 80 000,00 €.

- Commune d'Elbeuf-sur-Seine

Projet : Aménagement d'aires de jeux. Attribution de la somme de 14 466,29 €.

- Commune de Sainte-Marguerite-sur-Duclair

Projet : Aménagement de locaux communaux. Attribution de la somme de 41 927,74 €.

- Commune de Tourville-la-Rivière

Projet n° 1 : Rénovation de la salle des fêtes du hameau de Bédanne. Attribution de la somme de 13 865,95 €.

Projet n° 2 : Rénovation du gymnase Menant-Oden. Attribution de la somme de 43 533,60 €.

Les termes des conventions financières à intervenir avec les communes concernées sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - Petites communes - FAGIP - Attribution - Convention à intervenir avec la commune de Rouen : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0287- Réf. 2899)**

Un Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines d'un montant de 167 868,00 € est attribué à la commune de Rouen selon les modalités définies dans la convention financière pour la rénovation de la piscine Diderot dont le montant total des travaux s'élève à 559 560,00 €HT.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Rouen sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - Petites communes - FAA - Communes de moins de 4 500 habitants - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Roncherolles-sur-le-Vivier, Sotteville-sous-le-Val, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, La Neuville-Chant-d'Oisel, Amfreville-la-Mivoie, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sahurs, Isneauville, Tourville-la-Rivière : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0288- Réf. 2904)**

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement d'un montant total de 310 3663,39 € est attribué, selon les modalités définies dans les conventions financières, aux communes suivantes :

- Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier

Projet : Divers travaux dans les bâtiments communaux (groupe scolaire, salle des sports, logements communaux et église) – Attribution de la somme de 10 750,00 €.

- Commune de Sotteville-sous-le-Val

Projet n°1 : Aménagement du Parc des Saules (installations sportives de plein air et de jeux pour les enfants de 2 à 5 ans) – Attribution de la somme de 7 712,16 €.

Projet n° 2 : Installation de jeux pour enfants à l'école Hergé – Attribution de la somme de 4 542,41 €.

- Commune de Saint-Pierre-de-Manneville

Projet n° 1 : Travaux à l'école maternelle (remplacement des fenêtres) – Attribution de la somme de 2 312,60 €.

Projet n°2 : Travaux dans l'école élémentaire (réfection des sols des classes) – Attribution de la somme de 4 121,00 €.

Projet n° 3: Mise en conformité des vestiaires du stade de football (normes d'hygiène et de sécurité) – Attribution de la somme de 1 747,80 €.

- Commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis

Projet n°1 : City parc et jeux annexes – Attribution de la somme de 21 050,00 €.

Projet n° 2: Remplacement de la VMC de la Médiathèque – Attribution de la somme de 8 203,00 €.

Projet n° 3 : Toiture de la salle polyvalente – Attribution de la somme de 18 000,00 €.

Projet n° 4 : Chauffage de la Médiathèque – Attribution de la somme de 22 766,00 €.

- Commune de La Neuville Chant d'Oisel

Projet n° 1 : Installation d'un équipement sportif (construction d'un skate park) – Attribution de la somme de 16 453,20 €.

Projet n° 2 : Réfection de la façade d'un bâtiment communal – Attribution de la somme de 11 564,87 €.

- Commune d'Amfreville-la-Mivoie

Projet : Réhabilitation de la Crèche/Halte-garderie – Attribution de la somme de 21 400,00 €.

- Commune des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen

Projet : Travaux dans les bâtiments communaux – Attribution de la somme de 8 938,00 €.

- Commune de Sainte-Marguerite-sur-Duclair

Projet : Aménagement de locaux communaux – Attribution de la somme de 58 771,15 €.

- Commune de Sahurs

Projet : Création d'une aire de jeux – Attribution de la somme de 5 731,70 €.

- Commune d'Isneauville

Projet : Installation d'infrastructures sportives et de loisirs - Attribution de la somme de 11 658,50 €.

- Commune de Tourville-la-Rivière

Projet n°1 : Rénovation de la salle des fêtes du Hameau de Bédanne – Attribution de la somme de 64 875,00 €.

Projet n° 2 : Rénovation du gymnase Menant-Oden – Attribution de la somme de 9 766,00 €.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Convention tripartite de coopération pour la formation des régisseurs et la sécurisation des régies de la Métropole Rouen Normandie : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0289- Réf. 2986)

Les termes de la convention tripartite de coopération pour la formation des régisseurs et la sécurisation des régies de la Métropole Rouen Normandie sont approuvés pour une durée d'un an à compter de sa notification et reconduite automatiquement par tacite accord des signataires. Le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - « Task Force » de la Normandie auprès de l'Union Européenne - Avenant à la convention relative à la participation financière de la Métropole au fonctionnement de la « Task Force » : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0290- Réf. 2808)

L'avenant à la convention financière du 17 novembre 2017 modifiant la période de versement de la participation de la Métropole à compter de 2018 jusqu'au 31 décembre 2021 est approuvé et le Président est habilité à le signer.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Prise à bail locaux supplémentaires situés Parc Saint Gilles - 19 rue de l'Aubette à Rouen - Bail Rouen Normandie Aménagement / Métropole - Avenant n° 1 à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0291- Réf. 2941)

L'opération locative initiale est finalisée. La prise à bail de la surface complémentaire de 472 m² appartenant à Rouen Normandie Aménagement, soit une surface totale louée de 818 m² + 24 places de parking est autorisée pour un loyer annuel de 73620, 00 €HT/HC.

Le coût des travaux réalisés par le propriétaire est remboursé pour un montant estimé d'environ 1 500,00 €.

Le Président est habilité à signer l'avenant au bail correspondant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Prise à bail locaux Immeuble Le Vauban 4ème Nord - Bail commercial SCI CAMPUS CCI Seine Mer Normandie à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0292- Réf. 2947)

La prise à bail des locaux situés au 4ème étage Nord de l'immeuble A « Le Vauban » est autorisée à compter du 25 juin 2018, pour une surface de 425,25 m² ainsi que 5 emplacements de parking, pour un loyer annuel hors taxes de 74 035,00 €. Les charges annuelles d'un montant de 15 734,25 € (hors taxes) seront ajoutées au montant du loyer ainsi qu'un remboursement du coût de l'entretien ménager.

Le Président est habilité à signer le bail commercial correspondant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Stade Robert Diochon - Création d'accès rue Jules Ferry à Petit-Quevilly - Acquisition et classement dans le domaine public - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0293- Réf. 2977)**

L'acquisition auprès de la SCI des 4 Martins, d'une emprise de 100 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section AW n° 276 à Petit-Quevilly, est autorisée moyennant le prix de 45 000 €.

Le Président est habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Le classement de cette emprise dans le domaine public métropolitain est approuvé.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Transfert de propriété entre la commune de Grand-Quevilly et la Métropole - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0294- Réf. 2913)**

Il est procédé, à titre gratuit, au transfert définitif de l'emprise d'environ 647 m² sise sur Grand-Quevilly, rue Paul Vaillant Couturier, dans le domaine public métropolitain.

Le Président est habilité à signer tout acte de cession amiable dans le domaine public de la Métropole Rouen Normandie ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Transfert de propriété de la déchetterie entre la commune de Grand-Couronne et la Métropole - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0295- Réf. 2949)**

Le transfert définitif des biens listés ci-après dans le patrimoine de la Métropole est autorisé à titre gratuit :

1°) Dans le cadre de la compétence « voirie et espaces publics » :

- sur la commune de Rouen, une emprise de 15 m² sise avenue de la Porte des Champs identifiée sur le document d'arpentage sous la référence cadastrale section LN 148,

- sur la commune de Rouen, les lots volumes sis esplanade Eugène Delacroix (Espace du Palais) figurant sur les parcelles cadastrées section ZE 35, 36 et 158,

- sur la commune de Malaunay, deux emprises de 3 m² et 10 m² sisés rue du Souvenir Français identifiée sous le document d'arpentage sous les références cadastrales section AE n° 639 et 640,
- sur la commune de Petit-Couronne, une emprise de 87 m² sise rue de Becclès,
- sur la commune de Canteleu, une emprise d'environ 50 m² sise 14 rue du Canal,
- sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray, une emprise de 32 m² sise rue Charles Cros, rue du Docteur Semmelweis identifiée sur le document d'arpentage sous la référence cadastrale section BH 545.

2°) Dans le cadre de la compétence « incendie », sur la commune de Malaunay, une emprise de 152 m² cadastrée section AD n° 202, Hameau de Happetout.

3°) Dans le cadre de la compétence « assainissement », sur la commune de Rouen, une emprise de 2 572 m² cadastrée section CS 97.

Le Président est habilité à signer tous les actes de cession amiable ainsi que tous les documents se rapportant à ces affaires.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Parc d'activités du Clos Allard - Cession des parcelles AC 277 et AC 268 en totalité et AC 276 en partie au Groupe PIERRES NORMANDES via la SNC ACTIVA - Promesse de vente - Acte authentique : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0296- Réf. 2745)**

La parcelle AC277 d'environ 6000m², la parcelle AC 268 d'environ 400 m² et une partie de la parcelle voisine AC 276 sises Le Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf sont cédées à la SNC ACTIVA ou à toute autre société de son choix susceptible de s'y substituer en vue d'y réaliser son projet immobilier selon les conditions suivantes :

- Condition foncière : superficie de 7000 m² environ.
- Conditions financières conformément à l'avis de France Domaine : le prix cession est fixé à 20 €/HT/m² constructible soit 140 000 € HT environ, auquel s'ajoute la TVA. Cette cession est assortie d'une clause de faculté de réméré à négocier.
- Conditions annexes : les frais de la promesse de vente et de l'acte authentique dressé par Maître BOUGEARD notaire à Mesnil-Esnard, sont à la charge de l'acquéreur,
- Clause résolutoire : Cette décision cessera de produire ses effets si l'acte notarié n'est pas régularisé dans le délai de 24 mois à compter de sa notification,

Le Président est habilité à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Franqueville-Saint-Pierre - Rue Gabriel Crochet - Acquisition de parcelles pour élargissement de voirie - Intégration dans le domaine public métropolitain (Délibération n° B2018_0297- Réf. 2680)**

L'acquisition à l'euro symbolique des surfaces utiles à la réalisation de l'élargissement de la rue Gabriel Crochet au droit des parcelles AB266, AB315 et AB316 est autorisée.

Sous réserve de la régularisation de l'acte de cession, les parcelles issues du document d'arpentage exécuté par le géomètre seront intégrées au domaine public. Le Président est habilité à signer les actes correspondants.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Malaunay - 3 rue du Souvenir Français - Echange de parcelles avec Monsieur et Madame PAUL - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0298- Réf. 2707)**

La délibération prise le 24 avril 2017 est abrogée.

Il est décidé de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du délaissé de 10 m², cadastré section AE 640 jouxtant la propriété appartenant à Monsieur et Madame Claude PAUL.

L'échange de la parcelle AE 640 au profit de Monsieur et Madame Claude PAUL, contre la parcelle cadastrée AE n° 638, devant être intégrée au domaine public métropolitain est autorisé. Il est décidé que Monsieur et Madame Claude PAUL prendront en charge les frais d'acte ainsi que les frais de géomètre.

Le Président est habilité à signer tous actes administratif et notarié ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Maromme - Itinéraire cyclable le long du Cailly - Acquisition d'une emprise foncière d'environ 715 m² - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0299- Réf. 2822)**

L'acquisition d'une emprise d'une superficie d'environ 715 m² à prélever sur la parcelle figurant au cadastre de la commune de Maromme, section AM n° 434 est autorisé pour un prix de vente d'un montant de 36,16 €/m², soit un total d'environ 28 000 €.

Le Président est habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Maromme - Requalification de la rue des Martyrs de la Résistance (RD 6015) - Aménagements cyclables et réaménagement du parvis du centre commercial - Acquisition au Crédit Agricole d'une emprise foncière d'environ 68 m² - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0300- Réf. 2864)**

L'acquisition à titre gratuit d'une emprise foncière d'une superficie d'environ 68 m² à prélever sur les parcelles figurant au cadastre de la ville de Maromme, section AL n° 718, 719, 720 et 721 est autorisée.

Le Président est habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Maromme - Requalification de la rue des Martyrs de la Résistance (RD 6015) - Aménagement d'une piste cyclable - Acquisition à HABITAT 76 d'une emprise foncière d'environ 60 m² - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0301- Réf. 2866)**

L'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise foncière d'une superficie d'environ 60 m² à prélever sur les parcelles figurant au cadastre de la ville de Maromme, section AH n° 552 et 553 est autorisée.

Le Président est habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Maromme - Itinéraire cyclable le long du Cailly - Acquisition d'une emprise foncière d'environ 160 m² - Acte notarié à intervenir avec la société NOVANDIE : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0302- Réf. 1823)**

L'acquisition d'une emprise d'une superficie d'environ 160 m² à prélever sur la parcelle figurant au cadastre de la commune de Maromme, section AK n° 503 dont la société NOVANDIE est propriétaire est autorisée pour un prix de vente d'un montant de 60,00 €/m², soit un total d'environ 9 600,00 €, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de la Métropole Rouen Normandie.

Le Président est habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Mont-Saint-Aignan - Abrogation de la délibération du 29 mai 2017 (Délibération n° B2018_0303- Réf. 2715)**

La délibération rendue le 29 mai 2017 est abrogée, la commune de Mont-Saint-Aignan restant propriétaire de ladite emprise.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Mont-Saint-Aignan - Parcelles AN 670 et 679 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0304- Réf. 2554)**

Il est décidé d'approuver le transfert dans le domaine public intercommunal des parcelles AN 670 et 679, situées à Mont-Saint-Aignan, d'une contenance globale de 87 m² et de leur acquisition, à l'amiable, à titre gratuit et sans indemnité.

Il est décidé, sous réserve et à la suite de la régularisation de l'acte d'acquisition, de procéder au classement desdites parcelles dans le domaine public métropolitain. Le Président est habilité à signer le ou les actes notariés s'y rapportant.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Réseaux de chaleur urbains - Transfert de propriété du site de la Lombardie avec Rouen Habitat - Acte authentique à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0305- Réf. 2877)**

L'acquisition des parcelles figurant au cadastre de la Ville de Rouen, section DP n° 4 et 200 à Rouen Habitat est autorisée moyennant un prix de vente d'un montant total de 49 158,00 €, sous réserve de l'adoption par le Conseil d'Administration de Rouen Habitat d'une délibération concordante, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de la Métropole Rouen Normandie. Le Président est habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Réseaux de chaleur urbains - Chaufferie Biomasse à La Petite Bouverie - Acte authentique à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0306- Réf. 2891)**

L'acquisition à la Ville de Rouen d'une emprise de 6 077 m², à détacher de la parcelle figurant au cadastre de ladite ville, section DR n° 1, est autorisée moyennant un prix de vente d'un montant total de 40 000 €. Le Président est habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Cession de l'emprise cadastrée section LN 148 au profit de Madame KHERBECHE - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0307- Réf. 2597)**

Il est décidé de constater la désaffectation du délaissé de 15 m² cadastré section LN 148 jouxtant la propriété appartenant à Madame KHERBECHE, cadastrée section LN 133 et de prononcer son déclassement.

La cession au profit de Madame KHERBECHE est autorisée pour un prix total de vente de 3 300 € auquel s'ajoutent les frais de notaire et de géomètre à la charge des acquéreurs.

Le Président est habilité à signer tous actes administratif et notarié ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Espace du Palais - Emprise à**

prélever sur le domaine public - Cession au profit de la société Redevco European Ventures Rouen - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0308- Réf. 2556)

Il est décidé de constater la désaffectation de l'emprise d'environ 30 m² à détacher du lot-volume 292 figurant sur la parcelle cadastrée ZE 36 et d'en prononcer son déclassement.

La cession de cette emprise au profit de la société REDEVCO EUROPEAN VENTURES ROUEN est autorisée moyennant le versement d'un prix de vente d'un montant fixé à hauteur de 500 €/m² soit environ 15 000 €.

Le Président est habilité à signer les documents correspondants ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Rue du Ruissel - Acquisition - Classement dans le domaine public : autorisation (Délibération n° B2018_0309- Réf. 2953)**

L'acquisition de la bande de terrain située rue du Ruissel est approuvée sans contrepartie financière, les frais d'acte étant à la charge de la Métropole.

Le Président est habilité à signer les actes notariés à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Parc d'activités de la Vente Olivier - Cession d'une partie des parcelles de terrain BM 276, 279 et BN 440 et 443 à la SAS Rémy DUPUIS - Promesse de vente - Acte authentique : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0310- Réf. 2754)**

Une parcelle de 10 000 m² environ, soit le lot n°10 bis, actuellement cadastrée pour partie BM 276, 279 et pour partie BN 440 et 443 sur le parc d'activités de la Vente Olivier à Saint Etienne du Rouvray, est cédée à la S.A.S. Rémy DUPUIS ou à toute autre société de son choix susceptible de s'y substituer en vue d'y réaliser son projet immobilier selon les conditions suivantes :

- Condition foncière : superficie de 10 000 m² environ.

- Conditions financières conformément à l'avis de France Domaine : le prix de cession est fixé à 35 €/HT/le m² soit un total de 350.000 € HT environ, auquel s'ajoute la TVA sur le prix total.

Cette cession est assortie d'une clause de faculté de réméré à négocier.

- Conditions annexes : les frais de la promesse de vente et de l'acte authentique dressé par Maître BOUGEARD notaire à Mesnil-Esnard, sont à la charge de l'acquéreur,

- Clause résolutoire : cette décision cessera de produire ses effets si l'acte notarié n'est pas régularisé dans le délai de 24 mois à compter de cette notification,

Le Président est habilité à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature**

(Délibération n° B2018_0311- Réf. 2699)

La signature des marchés listés dans le tableau présenté dans la délibération est autorisée et le Président est habilité à signer lesdits marchés ainsi que les actes afférents.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Plan climat énergie COP21 - Groupe d'experts scientifiques GIEC local - Conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des intervenants extérieurs à la Métropole Rouen Normandie : autorisation (Délibération n° B2018_0312- Réf. 2653)**

Les conditions et les modalités d'indemnisation dérogatoires des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des intervenants extérieurs dans le cadre de l'organisation du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) local sont approuvées pour une durée limitée allant jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Président est autorisé à effectuer toute démarche ou à signer tout document de nature à exécuter la présente délibération.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Plan de Formation 2018 au profit des agents de la Métropole Rouen Normandie - Présentation (Délibération n° B2018_0313- Réf. 2945)**

Il est pris acte de la présentation du plan de formation 2018.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Musées - Modalités de remboursement des frais de déplacements des intervenants extérieurs à la Métropole Rouen Normandie (Délibération n° B2018_0314- Réf. 3012)**

Les modalités dérogatoires de remboursement des frais de déplacements exposées dans la délibération pour les intervenants qui, du fait de leur expertise, de leur statut ou de leur notoriété (artistes, convoyeurs, journalistes, professionnels, spécialistes et conseils dans le domaine de l'art, conférenciers, collaborateurs extérieurs, etc.) contribuent à la valorisation de l'activité de la Métropole, sont approuvées pour une durée limitée allant jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Président est autorisé à effectuer toute démarche ou à signer tout document de type contrat d'assistance scientifique ou de prestations, de nature à exécuter la présente délibération.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Mandat spécial - Déplacement à Leeuwarden (Pays-Bas) dans le cadre de la candidature Capitale Européenne de la Culture 2028 : autorisation (Délibération n° B2018_0315- Réf. 2942)**

Un mandat spécial est accordé à Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'à David LAMIRAY, Laurent BONNATERRE, Marie-Hélène ROUX, David

CORMAND, pour l'organisation de ce voyage à Leeuwarden (Pays-Bas), du 10 au 12 juillet 2018 dans le cadre de la candidature Capitale Européenne de la Culture 2028.

et

- d'autoriser la prise en charge des frais engagés par Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et des élus sus-mentionnés, sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées pour ce déplacement et à titre dérogatoire (conformément à l'article 7-1 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics), ceux des agents missionnés à délivrance d'une facture par le prestataire de service.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Mandat spécial - Déplacement de Monsieur Cyrille MOREAU à Paris à la réunion "Stratégies Alimentaires Territoriales" organisée par France Urbaine : autorisation (Délibération n° B2018_0316- Réf. 2820)**

Un mandat spécial est accordé à Monsieur Cyrille MOREAU, Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie, ayant participé à la réunion « Stratégies Alimentaires Territoriales » de France Urbaine du 4 juin 2018.

Le remboursement des frais de séjour (hébergement et restauration) forfaitairement, des dépenses de transport est autorisé sur présentation des justificatifs des dépenses engagées.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Mandat spécial - Déplacement de Monsieur Frédéric SANCHEZ à Singapour à l'occasion de l'Année de l'innovation France-Singapour : autorisation (Délibération n° B2018_0317- Réf. 2914)**

Un mandat spécial est accordé à Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie, pour intégrer la délégation de Paris-Ile de France Capitale Economique lors de l'Année de l'Innovation France-Singapour.

La prise en charge des frais engagés par Monsieur Frédéric SANCHEZ et des élus est autorisée sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées pour ce déplacement et à titre dérogatoire, ceux des agents missionnés.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Assistance juridique statutaire, mission référent déontologue et médiation préalable obligatoire en matière de fonction publique - Convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Seine-Maritime : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0318- Réf. 3127)**

Les termes des conventions concernant d'une part, la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et d'autre part, la mission de conseil et d'assistance statutaire déjà confiée à l'établissement pour y inclure notamment la mise à disposition d'un référent déontologue

expert, neutre et indépendant, à la disposition des agents, dans le respect des prescriptions de la loi statutaire sont approuvés et le Président est habilité à les signer.

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 43.